



Éducation à la sexualité

Le pilotage

Les équipes académiques de pilotage en éducation à la sexualité

Dans chaque académie, **une équipe pluricatégorielle** assure le pilotage du dossier relatif à l'éducation à la sexualité dans le cadre des écoles et établissements promoteurs de santé.

Dans le cadre de la circulaire relative à l'éducation à la sexualité et de la convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif signée le 28 novembre 2019, chaque **rectrice ou recteur d'académie** est invité à **désigner** une **équipe académique pluricatégorielle et interdegrés de pilotage** du dossier relatif à l'éducation à la sexualité.

Ces équipes sont généralement constituées d'inspecteurs du premier et du second degré, de personnels sociaux et de santé, de représentants des services du rectorat contribuant à l'impulsion des projets, de chefs d'établissement, de personnels vie scolaire et de formateurs académiques en éducation à la sexualité.

Le rôle des équipes pluricatégorielles à l'échelle de l'académie

À l'échelle académique, les équipes académiques ont pour rôle d'impulser et d'accompagner les projets d'éducation à la sexualité dans les académies. Elles contribuent à la mise en place des formations et permettent ainsi aux formateurs académiques d'accompagner la mise en œuvre des projets dans les établissements scolaires dans le cadre du projet académique.

Pour cela, elles recensent les besoins de formation et développent les ressources au sein de l'académie pour favoriser le développement des séances d'éducation à la sexualité dans les établissements avec l'appui des formateurs académiques.

Elles permettent d'assurer la mise en cohérence sur le territoire académique et la continuité interdegrés. Elles communiquent sur les projets élaborés via les sites académiques. Elles présentent un bilan annuel académique à l'autorité académique.

Elles présentent un bilan annuel académique à l'autorité académique.

Rôle des équipes pluricatégorielles à l'échelle des établissements

Les équipes académiques interviennent à différentes échelles pour présenter la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité aux chefs d'établissements. Elles peuvent être sollicitées lors de présentation à l'échelle académique, lors de réunions plus locales (échelle des bassins par exemple), à l'échelle des réseaux d'établissements ou directement pour un collège ou un lycée. Il s'agit tout d'abord de sensibiliser les chefs d'établissements sur la nécessité d'inscrire

l'éducation à la sexualité dans le projet d'établissement en insistant sur le fait que c'est l'ensemble de la communauté éducative (parents, personnel d'éducation, enseignants, équipe de direction, personnel de santé- social...) qui est concerné par cette problématique au sein des établissements scolaires.

Les équipes éducatives des établissements peuvent être accompagnées dans la mise en œuvre des projets en s'appuyant sur les formateurs académiques. Les personnels peuvent être incités à suivre des formations initiales et continues sur cette thématique.

Les équipes académiques sont également appelées à donner des pistes pour articuler l'éducation à la sexualité aux apprentissages scolaires et à construire une véritable progression entre les différentes années (continuum école-collège- lycées) en articulant les enseignements et les actions conduites pour donner plus de sens et de cohérence à ce qui se construit. Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est l'instance de gouvernance qui permet d'impulser, de coordonner et d'accompagner les projets d'éducation à la sexualité.

Enfin ces projets doivent permettre, quand c'est utile, de travailler avec des partenaires institutionnels et associatifs agréés ayant développé une expertise sur un ou plusieurs enjeux relatifs à la sexualité de l'enfant ou de l'adolescent et dont l'école ou l'établissement ne disposent pas. En fonction des besoins des territoires, des équipes et des élèves, les équipes académiques aident à les identifier.

Les instances de gouvernance

Le CAESCE

Le comité académique d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement définit la politique académique d'éducation à la sexualité en lien à la fois avec le projet académique et les textes qui définissent cette éducation. Il définit la stratégie de mise en œuvre. Il veille à l'équilibre de l'offre sur le territoire académique, il est à l'initiative des expérimentations et des actions innovantes, associe les partenariats interministériels (en particulier l'agence régionale de santé) et impulse une dynamique auprès des acteurs locaux.

Il doit se doter d'indicateurs pour suivre les modalités de mises en œuvre avec les élèves afin de permettre aux pilotes d'identifier les points de force et les axes de progression et ainsi d'adapter les formations mises en œuvre.

Le CDESCE

Le comité départemental d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement relaie la politique académique. Les objectifs précisent des axes de travail et des priorités, voire indiquent des partenaires privilégiés avec qui conduire les actions pour des cycles ou des niveaux définis. Il repose sur un pilotage au plus près des réalités du territoire et s'appuie sur les orientations impulsées par les réseaux et dispositifs locaux (politique de la ville, politique régionale de santé, éducation prioritaire). Il s'agit donc de répondre à des spécificités territoriales, mais aussi de faciliter la cohérence des actions menées des écoles aux lycées. Cette instance constitue un appui pour le développement des projets éducatifs des CESCE d'établissement, interétablissements et interdegrés à partir des besoins identifiés.

Le CESCE

Les collèges et les lycées sont dotés d'un comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté, à la santé et à l'environnement et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

Le CESCE organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter. C'est ce que rappelle la circulaire du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité : « Au collège et au lycée, les modalités d'organisation de l'éducation à la sexualité sont établies dans le cadre du CESCE. Les actions mises en œuvre font l'objet d'un compte rendu annuel sur le fonctionnement soumis au conseil d'administration. »

Parmi ses missions, le CESCE doit donc concevoir le programme d'éducation à la sexualité de l'établissement, c'est-à-dire les thèmes qui seront traités au cours des trois séances annuelles, leur articulation avec les enseignements, en précisant les personnels impliqués de l'établissement et les partenaires éventuels qui interviendront. Par le biais de leurs représentants, les collectivités territoriales participent aux séances du CESCE et prennent connaissance du projet d'éducation à la sexualité de l'établissement scolaire. L'articulation des temps scolaires et périscolaires peut ainsi être renforcée.

Le CESCE interdegrés

Piloté par l'inspecteur de l'éducation nationale et le chef d'établissement, il permet de mettre en cohérence les actions conduites dans le premier et le second degré, en particulier sur le cycle 3.

Le conseil de la vie collégienne et le conseil de la vie lycéenne

Ce sont des instances qui ont pour objectif l'amélioration de l'environnement et de la vie scolaire par une meilleure prise en compte de la parole des élèves. Ces instances participent également à la formation à la citoyenneté des élèves.

Organes consultatifs (obligatoires pour les lycées), notamment sur les questions de santé, d'hygiène et de sécurité, ils peuvent aussi être forces de proposition au CESCE.

Rôles et articulation entre les différents comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement à l'échelle académique, départementale et locale

Le comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté

- ... Donne une cohérence aux actions impulsées avec les orientations académiques en matière d'éducation à la sexualité en lien avec le projet académique
- ... Impulse et suit les innovations
- ... Définit des indicateurs et réalise un suivi de la politique conduite
- ... Crée une cohérence avec les plans régionaux des services de l'État (santé, etc.)

Le comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté

- ... Permet la déclinaison des priorités académiques à l'échelle territoriale
- ... Impulse et suit les innovations
- ... Définit des indicateurs et réalise un suivi de la politique conduite
- ... Identifie les partenaires à l'échelle des territoires (politique de la ville, etc.)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

- ... Donne une cohérence à la politique éducative de l'école ou de l'établissement
- ... Met en œuvre des séquences et d'éventuelles innovations
- ... Évalue les effets des actions conduites auprès des élèves
- ... Construit les partenariats nécessaires

Construire un projet pluriannuel dans une école promotrice de santé

Organiser, programmer et répondre aux besoins

L'éducation à la sexualité s'inscrit dans le temps long. Elle commence à l'école et se poursuit au collège et au lycée. Les équipes des collèges et des lycées doivent s'inscrire dans cette temporalité pour construire progressivement les compétences visées avec les élèves.

Pour cela, il faut :

- connaître le cadre de cette éducation, à la fois en comprenant l'intention des textes qui la définissent, mais aussi les priorités définies par l'académie et leur déclinaison dans les différents territoires (voir supra). Il s'agit donc que les équipes aient connaissance de ces informations et en particulier des orientations du CAESCE et du CDESCE ;
- programmer les différentes séances et leur contenu en ayant une vision globale de ce qui sera apporté aux élèves ;
- connaître ce que les élèves ont abordé dans les classes et les établissements antérieurs. Les CESCE interdegrés jouent ici un rôle essentiel pour donner de la cohérence à cette formation ;
- identifier les besoins des élèves à l'aide d'enquêtes menées par des enseignants, les conseillers principaux d'éducation ou les personnels de santé, mais aussi à l'aide de ce que les élèves souhaitent voir aborder (lien avec le conseil de vie collégienne et le conseil de vie lycéenne). L'outil Filgood (www.filgood-sante.fr) peut aider, par le biais de questionnaires remplis par les élèves, à prioriser les thématiques en lien avec la santé à aborder auprès des collégiens et lycéens ;
- mobiliser ce qui est déjà connu au service du développement des compétences ;
- articuler les séances avec les programmes qui sont étudiés dans les disciplines ;
- tenir compte de l'âge et de la maturité des élèves à la fois dans le choix des thématiques et dans le niveau de réflexion proposé ;
- inscrire les séances dans le projet de promotion de la santé où s'imbriquent d'autres enjeux comme l'alimentation, le sport, la prévention des conduites à risque, la citoyenneté, etc.

Pistes de réflexion pour la construction d'un projet d'éducation à la sexualité au sein de mon établissement

Construire un projet cohérent dans mon établissement

Pour quoi faire ? Quand ?

Pour construire quelles compétences ?

Avec qui ? Évaluer comment ?

Dans quel cadre s'inscrit cette éducation à l'échelle de mon académie et de mon territoire ?

Ce que les élèves ont fait avant...

... ce que les élèves feront après.

Qui peut intervenir ?
Qui est formé ?
Quels besoins de formations ?
Quels partenaires ?

Le projet d'école

Les équipes enseignantes peuvent s'appuyer sur un cadre institutionnel explicite pour mener le travail de façon collective :

- le projet d'école doit présenter de façon explicite aux familles la mobilisation collective pour développer l'éducation à la sexualité au service des apprentissages et du climat scolaire ;
- cette démarche s'inscrit dans les priorités nationales de garantie du bien-être des élèves et de lutte contre les inégalités.

Le cadre d'un projet permet d'assurer :

- une progressivité à l'échelle de l'année ou des cycles. Cela favorise aussi la sollicitation d'éventuels partenaires institutionnels et/ou associatifs et leur intégration dans la démarche de projet pour des temps spécifiques construits avec eux. Les personnels de santé et du champ social de l'éducation nationale sont des interlocuteurs privilégiés dans ce cadre, qui auront à cœur de s'intégrer dans la progression pédagogique du professeur pour la réalisation commune d'une ou plusieurs séances ;
- les éducations transversales constituent une entrée particulièrement efficace pour inscrire les apprentissages des élèves dans un continuum articulant les cycles, mais aussi l'école et le collège. Outre le cadre de l'éducation pour la santé, l'éducation à la citoyenneté mettra l'accent sur le respect de soi et des autres, le droit à la sécurité et la protection, l'égalité entre les filles et les garçons. Quant à l'éducation artistique et culturelle, elle permettra de travailler tant autour de l'image du corps que de l'égalité entre les filles et les garçons ;
- les outils collectifs, tels que les programmations de cycle et d'école, pourront aider les professeurs à assurer une continuité et une progressivité de ces différents apprentissages, en les ancrant résolument dans les différents champs disciplinaires.

L'acculturation des professeurs au cadre institutionnel et aux thématiques à prendre en charge dans le quotidien de la classe, ainsi que la connaissance des travaux de recherche inhérents aux différents savoirs en jeu pourront permettre aux équipes pédagogiques de communiquer avec sérénité avec les familles et les différents partenaires dans le cadre du conseil d'école.